



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/664
14 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 157 de l'ordre du jour

RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :
MESURES ET PROPOSITIONS

Lettre datée du 14 novembre 1997, adressée au Secrétaire général
par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 49e séance plénière de sa cinquante-deuxième session, tenue le 12 novembre 1997, l'Assemblée générale a adopté la résolution 52/12 intitulée "Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes".

Je voudrais appeler votre attention sur le paragraphe 2 de la résolution qui se lit comme suit :

"L'Assemblée générale,

...

2. Engage le Secrétaire général, lorsqu'il appliquera les décisions exposées dans son rapport (A/51/950), à tenir dûment compte des vues et observations exprimées par les États Membres et les groupes d'États Membres, notamment dans leurs communications;".

Conformément au paragraphe 2 de la résolution 52/12, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les déclarations faites par les délégations de l'Algérie, de l'Australie, de la Chine, de la Colombie [au nom du Mouvement des pays non alignés (A/52/662)], de Cuba, de l'Équateur, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Luxembourg [au nom de l'Union européenne (A/52/661)], de Monaco, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, de la République-Unie de Tanzanie [au nom du Groupe des 77 et de la Chine (A/52/663)], de la Tunisie et de l'Ukraine, lors des consultations officieuses à participation non limitée de la Plénière sur le point 157 de l'ordre du jour (réforme des Nations Unies : mesures et propositions).

Je vous informe que le texte de la présente lettre sera distribué comme document de l'Assemblée générale au titre du point 157 de l'ordre du jour.

(Signé) Hennadiy UDOVENKO
